



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 91
séance du 15/03/2022

Délibération

Proposition de création d'un Fonds d'art communal

- Vu les articles 30 alinéa 2, 48 lettre a), 90 alinéa 1 lettre j et 124 alinéas 1 à 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu la volonté du Conseil administratif de doter la commune de Thônex d'un organisme chargé de promouvoir les arts vivants et plastiques, de favoriser les interventions artistiques sur le territoire de la commune et de valoriser les œuvres d'art propriétés de la commune,
- Vu le préavis favorable de la commission culture lors de sa séance du 10 février 2022,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 3 mars 2022,
- Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 2 voix contre

1. D'accepter la création du Fonds d'art communal de la Commune de Thônex.
2. D'adopter le règlement du Fonds d'art communal annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement au lendemain de la fin du délai référendaire



Thônex, le 16 mars 2022- AP

(DA-22-59) cm/15/03/2022